

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	6
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT  
**CALVADOS**  
ARRONDISSEMENT  
**CAEN**  
CANTON  
**TROARN**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024  
Reçu en préfecture le 07/11/2024  
Publié le 07/11/2024  
ID : 014-211407127-20241105-01CM2024047-DE



**EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5/11/2024**

Référence de la délibération : 01-CM-2024-047  
Date de convocation du CM : 30/10/2024

**DÉLIBÉRATION  
SÉANCE DU 5/11/2024**

**01-CM-2024-047 – Aménagement de la rue de Rouen (RD 675) - Versement d'un fonds de concours de la commune de Troarn vers la communauté urbaine Caen la mer.**

Vu l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres après accords concordants de leurs organes délibérants, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors autres subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

**Considérant** l'opération consiste d'aménagement de l'espace public de la rue de Rouen entre la rue de Cabourg (RD95) et la rue des Anciens AFN (RD78) jusqu'à la fin de la section urbanisée de la ville après la rue de l'Abbaye, en intégrant également la rue du Square,

**Considérant** que ledit aménagement porte comme ambitions principales de :

- Modérer la vitesse sur l'axe structurant (Rue de Rouen),
- Rendre les rues adjacentes plus perceptibles et sécuriser les croisements des véhicules aux intersections,
- Améliorer les cheminements piétons et sécuriser les traversées piétonnes,
- Organiser l'offre de stationnement,
- Requalifier l'espace public, effacer les réseaux aériens (distribution électrique, éclairage public et télécommunication).

**Considérant** que le planning prévisionnel de l'opération prévoit que les travaux d'aménagement, y compris les travaux du réseau d'eau pluviale se dérouleront de mai 2025 à février 2026,

**Considérant** que la réalisation de cet aménagement nécessite le versement d'un fonds de concours par la commune de Troarn à la communauté urbaine Caen la mer,

**Considérant** que le montant de l'opération relatif à l'aménagement de l'espace public est estimé à 685 000 € HT soit 822 000 € TTC comprenant les travaux d'aménagement de voirie et d'espace verts, d'eau pluviale et de mobilier urbain, les frais d'études ainsi que les honoraires,

**Considérant** que le plan de financement est le suivant :

<b>MONTANT DE L'OPERATION HT</b>	<b>685 000 €</b>
Fond de concours Commune de Troarn	300 000 €
CU Caen la mer (PPI secteur Est)	385 000 €

**Considérant** que la commune de Troarn souhaite participer au financement de l'opération en apportant un fonds de concours prévisionnel de 300 000 € à la Communauté urbaine Caen la mer. Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à signer une convention relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la commune de Troarn pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la rue de Rouen,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,

**Après en avoir délibéré, par 27 voix, dont 24 pour, 1 contre (M. Marie), 2 abstentions (M. Lemarchand pour lui-même et pour Mme Demoy),**

**Le Conseil Municipal,**

**Article 1 :** **DÉCIDE** d'apporter un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer pour l'opération d'aménagement de la rue de Rouen pour un montant de 300 000 € H.T. limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

**Article 2 :** **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune de Troarn pour l'opération d'aménagement de la rue de Rouen ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.

**Article 3 :** **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement de cette opération.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public,
- Monsieur le Président de la communauté urbaine Caen la mer.

Le Maire,



Christian Le Bas